



HUMANITE ET BIODIVERSITE

Humanité et Biodiversité est une association dont l'objet principal est le renforcement de la perception et de la prise en compte par tous des synergies et des liens indissociables entre l'humanité et la biodiversité. Elle mène des actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics, des actions de sensibilisation et de communication et développe des échanges avec les différents acteurs sociaux.

Contact :

Humanité et Biodiversité :
94 Rue La Fayette 75010 PARIS
contact@humanite-biodiversite.fr
www.humanite-biodiversite.fr
01 43 36 04 72

CAHIER D'ACTEUR

Humanité et Biodiversité

EN BREF

Nous souhaitons mettre en avant la biodiversité, le climat et leurs interactions avec les systèmes agroalimentaires au sein de ce débat. La biodiversité est fondamentale en agriculture pour deux autres raisons. Nous appelons la première raison « la biodiversité pour l'agriculture » car la biodiversité permet de pratiquer une agriculture plus économe et plus autonome, qu'il s'agisse de favoriser la pollinisation, de profiter de l'action de diverses espèces auxiliaires pour lutter contre les ravageurs ou de mieux capter, par des peuplements diversifiés, l'énergie solaire ou les éléments nutritifs du sol. Nous désignons la seconde raison « l'agriculture pour la biodiversité », à partir du constat que le maintien, et surtout l'amélioration de l'état de la biodiversité sur une grande partie de notre territoire dépend des pratiques agricoles.

Nous faisons également un constat socio-économique : une partie de la profession agricole n'arrive à vivre qu'avec l'aide des subventions de la Politique Agricole Commune (PAC), en particulier les éleveurs. Ce facteur socio-économique associé à l'endettement et le faible renouvellement générationnel de la profession diminue la résilience de nos agriculteurs face aux crises et au contexte de changements environnementaux (changements climatiques et érosion de la biodiversité) qui nécessitent pourtant des processus d'adaptation. Notre cahier d'acteurs est donc guidé par une question : quelles pistes pour la construction d'une politique agricole favorable à la résilience des agriculteurs et de la biodiversité ?

DES SYNERGIES ENTRE BIODIVERSITE, CLIMAT ET AGRICULTURE.

L'agriculture, la biodiversité et le climat peuvent fonctionner de manière synergique. Les prairies naturelles permanentes sont un exemple de synergie puisqu'elles existent uniquement grâce au pâturage et donc à l'activité agricole, elles constituent un écosystème à part entière avec une faune, une flore et des micro-organismes spécifiques et elles participent nettement au stockage du carbone nécessaire à l'atteinte de l'objectif national de neutralité carbone en 2050.

Il en va de même pour les haies, mares, arbres isolés et autres infrastructures agro-écologiques qui sont le fruit de pratiques agricoles spécifiques (pâturage en bocage). Ces infrastructures sont une source de biodiversité, participent au stockage du carbone, à la lutte contre les effets du dérèglement climatique, tout en améliorant la santé humaine et en limitant le ruissellement des polluants dans les bassins versants.

Nos agricultures ont aussi été à l'origine d'une grande diversité génétique à travers la multitude de races et variétés sélectionnées au cours des siècles contribuant à la diversification du vivant à travers une adaptation des plantes cultivées et espèces élevées aux terroirs locaux. Cette richesse intraspécifique permet de disposer d'un potentiel adaptatif plus large face aux effets des dérèglements climatiques.

MAIS DES PRATIQUES DEFAVORABLES A LA BIODIVERSITE ET AU CLIMAT.

Ces synergies entre agriculture, biodiversité et climat sont le fruit de pratiques agricoles particulières et parfois menacées par d'autres pratiques agricoles. C'est le cas notamment des prairies permanentes qui font l'objet fréquent de retournements dans le but, entre autres, d'y établir des cultures annuelles. Ainsi, les surfaces toujours en herbe en France métropolitaine ont diminué de 11% entre 2000 et 2013 (source : Observatoire national de la biodiversité).

Parmi les effets de certaines pratiques nous trouvons pêle-mêle l'émission de gaz à effet de serre ou l'utilisation intensive de produits phytosanitaires ou d'engrais. Entre la période 2009-2011 et la période 2016-2018, la consommation de produits phytosanitaires a crû de 25% alors que l'objectif de réduction du plan Ecophyto était de

50% (source : Observatoire national de la biodiversité).

Les conséquences de ces types de pratiques agricoles s'observent sur l'ensemble de la biodiversité. À titre d'exemple, de 1989 à 2018, la population des oiseaux communs spécialistes des milieux agricoles s'est effondrée de 38% (source : Observatoire national de la biodiversité).

Toutefois ces pratiques ne sont pas le fruit du hasard ou de la seule volonté des agriculteurs. Elles sont en partie conditionnées à la fois par l'amont et l'aval de la production agricole, par des déterminants socio-économiques comme l'organisation des marchés. Les pratiques agricoles s'imbriquent dans un ensemble plus vaste : le système agroalimentaire. Si l'agriculteur retourne sa prairie permanente c'est bien souvent car il dégagera un meilleur revenu après, en s'appuyant sur une pratique agricole moins contraignante.

SOUTENIR LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES.

La réduction des impacts négatifs de certaines pratiques agricoles passe par plusieurs leviers. Trois nous semblent prioritaires : la formation, le soutien à la démarche de progrès et la réglementation.

La formation a pour but de fournir le bagage technique et scientifique à tous les acteurs des filières agricoles pour rendre opérationnelle la transition vers des pratiques plus vertueuses.

Le soutien financier aux démarches de progrès reconnaît l'effet de certaines pratiques agricoles en faveur de la biodiversité et du climat que cela soit par l'instauration d'un socle commun de bonnes pratiques pour toucher une aide (écoconditionnalité) ou l'apport d'aides supplémentaires.

La voie réglementaire vise à protéger la santé, la biodiversité et la lutte contre le changement climatique en prohibant certains usages les plus dangereux. Nous pensons par exemple à l'interdiction de vente des produits phytosanitaires les plus dangereux pour la santé et l'environnement, toujours en envisageant les conséquences socio-économiques de telles mesures.

AIDER LES MODES DE PRODUCTION SYNERGIQUES (AGRICULTURE, BIODIVERSITE, CLIMAT).

Plusieurs pistes sont envisageables en la matière, à commencer par un fléchage d'aides spécifiques dédiées à l'installation ou à la transition vers des types d'agricultures plus favorables à la biodiversité (Bio, Haute Valeur Environnementale (HVE), agroécologie et agroforesterie, etc.).

Une autre piste est celle des paiements pour services environnementaux (PSE) ou agroécosystémiques. Il s'agit de reconnaître que certaines pratiques agricoles produisent autre chose qu'une denrée alimentaire (stockage de carbone, limitation de l'érosion, qualité de l'eau, etc.) et d'apporter un revenu complémentaire aux agriculteurs. L'objectif est donc de financer autre chose que la productivité apparente et marchande en reconnaissant une valeur supplémentaire à certaines pratiques agricoles (maintien de prairies permanentes, création d'infrastructures agroécologiques, etc.).

Cette rémunération des externalités positives de certaines activités agricoles est déjà pratiquée par des acteurs privés comme de grandes marques d'eau de source qui cherchent à protéger la qualité de leur eau ou des acteurs publics comme des collectivités locales ayant en régie la gestion de l'eau potable et souhaitant protéger elles aussi leurs points de captage.

DEPASSER LA SEULE LOGIQUE DE LA PRODUCTION AGRICOLE POUR CHANGER L'ENSEMBLE DES SYSTEMES AGRO-ALIMENTAIRES POUR ET DANS LES TERRITOIRES.

Il est prioritaire de territorialiser davantage nos systèmes agroalimentaires afin de les adapter aux socio-écosystèmes locaux car la biodiversité est toujours rattachée à un territoire donné. Cette territorialisation passe par une adaptation des productions et modes de production au contexte socio-écologique local mais aussi à la construction d'une demande et de circuits locaux d'approvisionnement rémunérateurs pour les agriculteurs.

Les EPCI ont une place de plus en plus prépondérante dans plusieurs politiques telles que la santé (bureau d'hygiène), le social et l'aménagement du territoire. Ces politiques sont en lien direct avec

l'agriculture via l'alimentation, l'emploi et l'occupation du sol. Les EPCI sont donc des échelles pertinentes pour la mise en place d'actions en matière de politiques agricoles.

Ces dernières peuvent ainsi aider les agriculteurs avec différents leviers. Le premier est la création directe d'emplois rémunérateurs à travers les régies agricoles pour produire ce qui est nécessaire à la commune aussi bien en termes de denrées alimentaires que de services écosystémiques. Un autre levier passe par le foncier puisque les collectivités en ont en partie la maîtrise. Elles peuvent faciliter l'accès au foncier pour certaines pratiques agricoles.

Enfin, les collectivités peuvent participer à la structuration d'un système agroalimentaire local plus favorable aux pratiques synergiques. Elles peuvent structurer une demande au sein des publics qui n'ont pas les moyens d'accorder une part plus importante de leur budget vers une alimentation soutenant des modes de productions bénéfiques à la biodiversité et au climat. Cela peut se concrétiser à travers un système de « chèque Bio-HVE-agroécologie/local » (EPCI-Régions). La structuration de la demande vers ce type de production peut également passer par la restauration collective avec des cahiers des charges valorisant les modèles de production synergiques au sein des EPCI. De multiples initiatives de ce genre émergent notamment à travers les projets alimentaires territoriaux (PAT). Il convient de les soutenir financièrement autant que les agriculteurs et les filières agricoles pour avoir une approche globale des systèmes agro-alimentaires.